

26 | 27 octobre 2004 | La Haye | Pays-Bas

Conférence internationale sur les aspects juridiques d'une transaction commerciale électronique



HcCH

HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ



Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

RU

EU2004.NL

**CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT
INTERNATIONAL PRIVÉ**

Bureau Permanent
6, Scheveningsweg
2517 KT La Haye
Pays-Bas

TÉLÉPHONE +31 (70) 363 33 03
TÉLÉCOPIEUR +31 (70) 360 48 67
COURRIEL secretariat@hcch.net
www.hcch.net

Aspects juridiques d'une transaction commerciale électronique

La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), le Gouvernement des Pays-Bas et la Chambre de Commerce Internationale (CCI) organisent conjointement une conférence à La Haye sur les problèmes juridiques soulevés par le commerce électronique, les 26 et 27 octobre 2004, pendant la Présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne. La conférence se concentrera sur les aspects de droit privé et de droit international privé, mais d'autres domaines tels que le droit fiscal international seront aussi abordés. La conférence cherche à susciter une prise de conscience générale, notamment politique, du grand éventail de questions juridiques que soulève le commerce électronique. Elle entend fournir un forum au dialogue entre législateurs et monde de l'entreprise, donner un aperçu des solutions existantes, évaluer l'adéquation du cadre juridique aux réalités du monde des affaires, et identifier les questions en suspens.

La conférence se concentrera sur l'exemple d'une vente en ligne de biens et de services. Conformément au « cycle de vie » de cette transaction, la conférence sur le commerce électronique se divisera en quatre demi-journées, chacune portant sur une phase différente : la phase précontractuelle, la conclusion du contrat, sa réalisation et la phase post-contractuelle. Les questions les plus importantes soulevées au cours de chaque phase seront présentées par un modérateur, suivi d'un panel de plusieurs intervenants qui présenteront les solutions adoptées et les travaux en cours au sein de leur organisation, pays ou domaine d'activité. Les orateurs représenteront des organisations intergouvernementales, des gouvernements, le monde universitaire et celui des affaires. Les présentations seront suivies d'une discussion impliquant aussi bien les membres du panel que les participants du public. Chaque session sera conclue par le modérateur qui présentera un résumé des solutions trouvées.

La conférence se tiendra dans le bâtiment de l'Académie de droit international, dans l'enceinte du Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye. La conférence se déroulera en anglais et en français avec interprétation simultanée. Ce programme est également disponible sur le site Internet de la Conférence de La Haye de droit international privé à l'adresse www.hcch.net, avec la possibilité de s'inscrire en ligne.

La conférence est ouverte au public : les frais d'inscription s'élèvent à 100 euros. **L'inscription ne peut se faire que via notre site Internet www.hcch.net avec un paiement en ligne.**

	JOUR 1 MARDI 26 OCTOBRE 2004
10.00	Remarques d'ouverture: Hans van Loon, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé Kees van der Waaij, Président d'icc Nederland et d'Unilever Nederland
10.30	<p>LA PHASE PRECONTRACTUELLE <i>Publicité, concurrence, non-respect des droits de la Propriété Intellectuelle</i></p> <p>Introduction et modération: Paul Torremans, Professeur de droit, Universités de Gand, Belgique, et de Nottingham, Royaume-Uni</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oliver Gray, Secrétaire général de l'EASA (Alliance européenne pour l'éthique en publicité) et co-Président du groupe de travail de la CCI pour la révision des codes, Belgique <ul style="list-style-type: none"> - Principes d'autorégulation en matière de marketing et de publicité ayant recours à Internet, aux services en ligne, aux réseaux électroniques et au téléphone. A quels écueils juridiques les entreprises pratiquant le marketing électronique sont-elles confrontées? - Les principes directeurs de la CCI relatifs au marketing et à la publicité ayant recours aux médias électroniques • Erich Wiegand, vice-président, ESOMAR (Association mondiale pour les études d'opinion et de marketing), Comité pour l'éthique des professionnels, Amsterdam, Pays-Bas <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de marchés en ligne. Distinction entre marketing et étude de marchés – quelles règles autorégulatrices existe-t-il et comment sont-elles mises en œuvre? - Code international CCI/ESOMAR de pratiques loyales en matière d'études de marché et d'opinion
11.15	Pause café
11.30	<ul style="list-style-type: none"> • Mario Tenreiro, Chef de division, JAI, Commission européenne <ul style="list-style-type: none"> - La loi applicable aux relations non contractuelles en ligne (Rome II – notamment la concurrence déloyale, les délits et le non-respect de la PI) - Effets du Règlement Rome II proposé sur le commerce électronique • Lucinda Jones, Juriste principale, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle relatives à l'agenda numérique

- **Jane Ginsburg, Professeur de droit, Université de Columbia, New York, Etats-Unis**
 - Droits d'auteur sur Internet
 - Exemple de législation nationale – le *Digital Millenium Copyright Act*
 - Comment la relation entre législations nationale et internationale influence-t-elle le commerce électronique ?
 - **Yuko Nishitani, Professeur associé de droit, Université de Tohoku, Japon**
 - Questions relatives au non-respect des droits d'auteur sur Internet
 - Approche japonaise d'un point de vue comparatif
-

13.00

Pause déjeuner

14.30

LA PHASE CONTRACTUELLE

Négociation et conclusion du contrat : Validité sur le fond et sur la forme, clauses d'élection de for / de loi applicable

Introduction et modération: **Stefan Leible, Professeur de droit, Université Friedrich-Schiller de Jena, Allemagne**

- **José Angelo Estrella Faria, Collaborateur juridique, CNUDCI**
 - Comment déterminer la validité juridique des messages électroniques :
 - Loi type CNUDCI de 1996 sur le commerce électronique (1998)
 - Loi type CNUDCI de 2001 sur les signatures électroniques
 - Travaux en cours : Projet de Convention des NU sur les contrats électroniques
 - **Ake Nilson, Président, Allagraf Ltd, Royaume-Uni**
 - Quels sont les effets juridiques du déplacement sécurisé d'un contrat de son support papier vers un support électronique ?
 - Paction, la demande en ligne de contrats de vente
 - Contrats modèles de la cci
 - **Michael Hellner, Conseiller spécial, Ministère de la Justice et Professeur associé en droit international privé, Université d'Uppsala, Suède**
 - La Directive européenne sur le commerce électronique et le droit international privé
-

16.00

Pause café

16.15-
18.00

- **Simone van der Hof, Professor associé, Université de Tilburg, Pays-Bas**
Les contrats internationaux B2B en ligne en Europe et aux Etats-Unis – une Perspective de droit international privé avec un accent sur la validité des clauses d'élection de for et de loi applicable
- **John Rothchild, Professeur associé de droit, Faculté de droit de l'Université de Wayne State, Détroit, Michigan, Etats-Unis**
 - Compétence judiciaire des Etats-Unis en matière de transactions commerciales électroniques : jurisprudence récente
 - L'UCITA (*Uniform Computer Information Transactions Act*) – Législation sur les transactions en matière de logiciels
- **Evangelos Apostolou, Conseiller juridique principal, British Telecom Plc, Royaume-Uni**
Contrats B2B en ligne – Les défis juridiques rencontrés par les entreprises

19.00

Réception offerte par M. Wim Deetman, maire de La Haye, à l'Hôtel de Ville

JOUR 2 | MERCREDI 27 OCTOBRE 2004

9:30

LA PHASE DE REALISATION

Panel A: Expédition des biens, délivrance des services, réalisation en ligne

Introduction et modération: **Mads Bryde Andersen, Professeur de droit, Université de Copenhague, Danemark**

- **James Bryce Clark, Directeur du développement des normes techniques, OASIS, Etats-Unis**
Une adoption à grande échelle des règles et des principes uniformes qui gouvernent les relations contractuelles facilitera-t-elle le commerce électronique ?
- Principes UNIDROIT de 2004 sur les contrats commerciaux internationaux
- **José Angelo Estrella Faria, Collaborateur juridique, CNUDCI**
La CVIM et le commerce électronique
- **Jan Ramberg, Professeur émérite, Université de Stockholm, Suède**
Les *Incoterms* de la CCI constituent depuis 1936 une codification de référence pour le monde des affaires – Comment les changements technologiques influencent-ils les *Incoterms* ? Les *Incoterms* 2000 sont-ils adaptés à un cadre commercial en ligne ?

11:00

Pause café

11:15

Panel B: Paiements électroniques et taxes

- **Marc Lacoursière, Professeur adjoint, Université de Laval, Québec, Canada**
Aspects juridiques des paiements électroniques
- **Anna Nordén, Conseillère générale, Tekki AB, Stockholm, Suède**
La facturation électronique au vu de la Directive européenne sur la TVA 2001/115/CE
- **William Craig, Faculté de droit, Aberdeen, Royaume-Uni**
Commerce électronique et fiscalité internationale

12:30

Pause déjeuner

14.00

LA PHASE POST-CONTRACTUELLE ET LA RESOLUTION DES LITIGES

Contrats de service, périodes de garantie, gestion des données personnelles, confidentialité, spam, responsabilité du fait des produits et services

Introduction et modération: **Michael Geist, Professeur de droit, Université d'Ottawa, Canada**

- **Michael Donohue, OCDE, Division des sciences, de la technologie et de l'industrie**

Les travaux de l'OCDE sur la confiance des consommateurs en ligne

- **Rinaldo Sali, Secrétaire général adjoint, Chambre d'arbitrage national et international, Milan, Italie**

Quand résolution des litiges et technologie de l'information se rencontrent. L'expérience de RisolviOnline

- **Andrea Schulz, Premier secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé**

Travaux en cours : Projet de Convention de La Haye sur des accords exclusifs d'élection de for (Projet sur les jugements)

- **Alexander Matveev, Vice-Directeur, Ministère des Affaires Etrangères, Fédération de Russie**

L'approche russe à la réglementation de commerce électronique

16.30-
17.00

Remarques de clôture par M. Laurens Jan Brinkhorst, Ministre des Affaires Economiques des Pays-Bas

plus d'informations

La Haye en train: les trains s'arrêtent soit à Den Haag Centraal soit à Den Haag Hollands Spoor. Le Palais de la Paix est facilement accessible en transports publics ou en taxi depuis ces deux gares.

La Haye en avion: vols en direction de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol (30 minutes en train jusqu'à La Haye) ou de l'aéroport de Rotterdam (30 minutes en taxi jusqu'au Palais de la Paix)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Andrea Schulz, Premier secrétaire

ou Mayra Torralba, Assistante juridique

Téléphone: +31 (70) 363 3303

Télécopie: +31 (70) 360 4867

Courriel: secretariat@hcch.net

Le programme mis à jour peut être consulté sur le site www.hcch.net